Note de position SER mécanisme de capacité

RTE a lancé une consultation sur le design du mécanisme de capacité à l'horizon 2026 (pour une application de 2026 à 2036). Cette note a pour objet de répondre aux questions posées dans l'appel à contribution.

Réponses du SER

Q°4. Considérez-vous nécessaire de conserver un dispositif pluriannuel dans le cadre du futur mécanisme ?

Nous considérons qu'un dispositif pluriannuel est un élément essentiel pour les différents acteurs.

Le SER est favorable au maintien d'appels d'offres de long terme lancés par RTE. En effet, cela a permis aux acteurs d'anticiper des revenus futurs et ainsi engager des investissements nécessaires (stockage) à l'accroissement de la flexibilité et notamment, pour couvrir la pointe de consommation.

Q°6. Que pensez-vous de cette proposition visant à réduire le périmètre du futur mécanisme aux capacités pilotables ?

Même si les sites EnR variables ne peuvent pas être modulées facilement par un signal, faute d'énergie primaire, ceux-ci participent tout de même à la sécurité d'approvisionnement comme cela a été maintes fois démontré dans les bilan prévisionnels de RTE.

Il est donc nécessaire de garder à terme une incitation pour que les centrales variables programment les calendriers de maintenance afin que la production soit maximale durant les périodes de tension.

Q°8. Auriez-vous une préférence entre un modèle « capacity-wide » et un modèle « capacity-wide assorti de critères d'éligibilité » ? D'autres options vous sembleraient-elles devoir être considérées ?

Le SER est favorable à la mise en place d'un modèle « *capacity*-wide assorti de critères d'éligibilité ». Les technologies ont des caractéristiques techniques différentes et sont susceptibles de répondre au signal de manière différenciée. Il est important d'envoyer un signal permettant d'inciter les producteurs EnR à développer des moyens de flexibilité tels que le stockage ou l'agrégation pour être davantage présent lors des périodes de tension du système.

Q°17. Compte-tenu de ces éléments, seriez-vous favorables à une architecture reposant sur une définition centralisée du besoin de capacité ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non, pourquoi ?

Le SER est favorable à une architecture qui permettrait de simplifier la définition du besoin de capacité et les démarches de certification. Les démarches actuelles sont lourdes pour les producteurs, ainsi que pour les fournisseurs. Le système actuel entraine des complexités pour le développement de contrats PPA s'agissant des producteurs EnR. Un système centralisé pourrait sans doute simplifier les procédures pour les acteurs obligés.